

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 18 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie, sur convocation du 12 avril 2024, affichée le 12 avril 2024, de Madame BONDUEL Florence, Maire, en séance ordinaire.

ORDRE DU JOUR :

Demande de financements pour travaux d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire
Valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) / Travaux d'Extension et réhabilitation du Groupe Scolaire
Appel de fonds FAJ FUL 2024
Exercice de sécurité civile
Permanences tenue du bureau de vote – élections européennes du 9 juin 2024
Questions diverses.

Présents : Mmes et MM. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT, Yann GOLLION, Christian AMEUR, Sylvie VUILLET, Aurélia BLOT, Gilberte BADAIRE, François DAUBIN, Jonathan RÉMÉNÉ, Aurélie DAUBIN.

Absents donnant pouvoir : Ilona BERNY-VILFROY à Aurélia BLOT, Dominique BAUDOIN à Florence BONDUEL, Catherine FOUCAULT à Christian TOUSSAINT.

Absente : Sophie THIRET épouse ALLION.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Secrétaire de séance : François DAUBIN.

Adoption du PV de la séance du 26.03.2024 Le procès-verbal est adopté à la majorité des membres qui y étaient présents.

Délibération 2024041801 : Demande de financements pour travaux d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire

Etant entendu la délibération 2024032602 du 26.03.2024 autorisant Mme le Maire à notifier la tranche ferme du Marché public de travaux EXTENSION ET REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE (1 221 803.59 € HT de travaux),

Etant entendu que les demandes de financements auprès des organismes soutenus par la Région doivent être réalisées sur présentation des devis des entreprises,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Concernant l'installation de la géothermie dont le montant des travaux et de la maîtrise d'œuvre s'élèvent à 315 463.75 € HT,

Autorise Mme Maire à solliciter :

- le Fonds européen de développement régional à hauteur de 60 %
- l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie à hauteur de 8.8 %
- le Pôle d'équilibre territorial et rural au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale à hauteur de 11.12 %

Concernant l'isolation des 2 classes anciennes dont le montant des travaux et de la maîtrise d'œuvre s'élève à 200 000 € HT,

Autorise Mme Maire à solliciter le Pôle d'équilibre territorial et rural au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale à hauteur de 60 % .

Délibération 2024041802 : Valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) / Travaux d'isolation dans le cadre de l'Extension et de la réhabilitation du Groupe Scolaire

Le Département du Loiret accompagne les collectivités dans la valorisation des CEE pour leurs travaux de rénovation énergétique. À cet effet, les services du Département se chargent de vérifier l'éligibilité des opérations, du dépôt du dossier au Pôle National des CEE (PNCEE), ainsi que de la vente sur le marché.

Les CEE sont cumulables avec les subventions, et la prime correspondante est intégralement versée à la commune.

Pour formaliser cet accompagnement, il convient de signer une convention de partenariat.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Approuve la convention de partenariat proposée par le Département du Loiret et autorise Madame le Maire à la signer.

Délibération 2024041803 : Appel de fonds FAJ FUL 2024

Le Conseil départemental du Loiret pilote le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et le Fonds Unifié Logement (FUL) regroupant le Fonds de Solidarité pour le Logement et les dispositifs de solidarité énergie, eau et dettes téléphoniques sur le périmètre départemental à l'exception du territoire d'Orléans métropole.

Le financement de ces dispositifs est assuré par le Département, auquel peuvent s'associer selon les dispositifs, les autres collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale, les caisses d'allocations familiales, la caisse de mutualité sociale agricole, les bailleurs publics, les fournisseurs d'eau, d'énergie et de téléphone.

Concernant la commune de Bouzy la Forêt :

<i>Aides accordées</i>	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
FAJ	242.65 € <i>(3 dossiers)</i>	1016.56 € <i>(6 dossiers)</i>	462.69 € <i>(2dossiers)</i>	0	398.04 € <i>(5dossiers)</i>	167 € <i>(2 dossiers)</i>	0	0
FUL	0	0	295.28 € <i>(3 dossiers)</i>	0	0		0	0

Vu les crédits budgétaires prévus au budget primitif 2024,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Décide de participer au financement de ces fonds dont la cotisation par habitant (inchangée depuis 2018) s'élève à 0.11 € par habitant pour le FAJ ,0.77 € par habitant pour le FUL.

***Population légale de la commune au 01.01.2024 : 1223 habitants (source insee– population municipale).
SOIT 134.53 € FAJ / 941.71 € FUL.***

Exercice de sécurité civile

Notre commune est soumise à obligation d'élaborer un Plan communal de sauvegarde et de réaliser des exercices au moins tous les 5 ans.

L'Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles et Technologiques (AFPCNT) propose aux acteurs communaux et intercommunaux de tester leurs dispositions et organisations de gestion de crise.

Cette campagne nationale d'exercices de simulation, baptisée Prépa'Risk, vise à sensibiliser l'ensemble des acteurs locaux à l'importance de la préparation faces aux risques majeurs, et se déroulera au cours des mois d'avril à mai 2024 sur l'ensemble du territoire national, de métropole et d'outre-mer. Initiative menée avec l'appui du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, du ministère de l'intérieur et des Outre-Mer, des préfetures et des partenaires nationaux relais.

Prépa'Risk constitue une opportunité pour les collectivités locales de se préparer efficacement aux risques majeurs en leur permettant :

- De bénéficier d'une série d'exercices clé en main et gratuits.
- De tester les outils et méthodes prévus dans les plans communaux ou intercommunaux de sauvegarde.
- D'anticiper et faire face aux situations de crises.
- De se préparer avec 1 scénario d'exercice pour 13 risques majeurs.
- De satisfaire à leurs obligations réglementaires d'exercice de gestion de crise au moins 1 fois tous les 5 ans.

La commune y a participé en 2023, le 8 juin pour l'exercice « feu de forêt ».

Cette expérience sera réitérée le 14 mai 2024 avec le risque « incendie de forêt en mode expert ».

Permanences tenue du bureau de vote – élections européennes du 9 juin 2024

Organisation des élus pour assurer une permanence de la tenue du bureau de vote à l'occasion des élections européennes du 9 juin 2024.

Questions diverses

Par délibération 2020-30 du 26.05.2020 le conseil municipal délègue au Maire « 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption... »

Présentation DIA 1er trimestre 2024

N°	DATE DE LA DEMANDE	DEMANDEUR	PARCELLE	PROPRIETAIRE	ACQUEREUR	PRIX	DECISION COMMUNE
045 049 24 J00	08/02/2024	Me DE TORQUAT DE LA COULERIE Emmanuel 1 Chemin de la levée 45600 SULLY-SUR-LOIRE	AO 137 - 147 - 149 7 Lotissement de la Petite Métairie	Mme GRECK épouse LEFEVRE 5 rue du Maréchal Maison 93800 EPINAY SUR SEINE	Mr EL HANTOT Abdallah 7 Allée Frédéric Chopin 95100 ARGENTEUIL	105 000€	Pas d'acquisition
045 049 24 J00	26/02/2024	Me BUCHET Philippe 23 Avenue Dauphine 45100 ORLEANS	AI 310 111 rte de la Caillotte	Mr MARNIER Romuald 111 rte de la Caillotte 45460 BOUZY LA FORÉT	Mr BADEN Nicolas 111 rue de Champagne 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES	192 000€	Pas d'acquisition

Commission municipale ENFANCE : mercredi 22 mai 2024 - 18h

Ordre du jour : mode de sélection jeunes chantiers été, effectif restaurant scolaire, tarifs septembre 2024, personnel septembre 2024.

Lundi 20 mai 2024, la municipalité profite de l'organisation de la Brocante-Vide grenier du Comité des Fêtes pour exposer des peintures et photos à la salle des fêtes et des réalisations patchwork à l'Eglise.

La commune remercie l'association communale « Les Bulzachiens » pour son don d'un lecteur de cartes à puces pour animaux. Ce présent nous sera d'une grande utilité pour identifier les chiens errants.

Prochaine séance le mardi 28 mai 2024.

La séance est close à 21h15.

**Le Maire,
Florence BONDUEL.**

**Le Secrétaire de séance,
François DAUBIN,
Conseiller municipal.**

Procès-verbal :

1/ Adopté le : 04/06/2024

2/ Affiché à la porte de la Mairie le : 20/06/2024

3/ Mis en ligne sur le site internet de la commune www.bouzylaforet.fr le : 20/06/2024